

ASSOCIATION RWANDAISE DES BIBLIOTHECAIRES
DOCUMENTALISTES ET ARCHIVISTES (ARBIDA)
c/o B.P. 1379 KIGALI ; Tél. : 86902 ; 75710

Kigali, le 16/6/1998

Monsieur le Ministre de la Jeunesse, des Sports,
de la Culture et de la Formation Professionnelle
KIGALI

Objet : Demande de local travail.

Monsieur le Ministre,

Les moyens dont dispose notre Association étant encore forts limités, sinon pratiquement inexistants, nous avons l'honneur de solliciter votre appui notamment pour l'obtention d'un local de travail pour le Comité Exécutif mis en place lors de l'Assemblée Générale tenue le 30 mai 1998 et à laquelle vous avez bien voulu envoyer un Délégué.

En effet, sans disposer d'un bureau pour assurer les affaires courantes de notre Association au moins pendant une année en attendant que nos moyens nous permettent d'en louer un, nous ne pouvons pas relancer efficacement nos activités qui sont centrées sur la restauration et la promotion des bibliothèques, centres de documentation et dépôts d'archives.

A toutes fins utiles, je joins à la présente le procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale susmentionnée et vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos remerciements anticipés et de notre haute considération.

MAJORO Dominique
Président de l'ARBIDA



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ARBIDA
TENUE A KIGALI LE 30 MAI 1998

1. LIEU ET DATE

La réunion de l'Assemblée Générale de l'Association Rwandaise des Bibliothécaires, Documentalistes et Archivistes s'est tenue dans les locaux du Centre Culturel Américain à Kigali, le 30 mai 1998 sous la présidence de son Président sortant Dominique MAJORO ; le Secrétariat de cette séance a été assuré par Apollinaire NZUWONEMEYE, Trésorier adjoint sortant.

2. OUVERTURE

Le Président a ouvert la séance par une allocution de bienvenue dans laquelle il a parlé de l'importance de l'information documentaire dans le processus du développement tout en déplorant le fait que ce secteur n'est pas suffisamment appuyé par les pouvoirs publics et a loué l'initiative de certains membres qui ont pensé à mettre en place un organe de promotion des unités documentaires et du statut des agents oeuvrant dans ce secteur d'activité.

Il a rappelé brièvement l'histoire de l'Association avant les événements tragiques qui ont endeuillé le Rwanda en 1994 ainsi que la relance l'Association lors d'une Assemblée Générale tenue le 14 mars 1998 au Centre des Echanges Culturels Franco-Rwandais de Kigali.

A cette occasion, il a particulièrement remercié l'Attaché Culturel Américain et le Directeur du Centre des Echanges Culturels Franco-Rwandais d'avoir mis leurs salles à la disposition de l'Association pour y tenir ses réunions.

Il a également adressé ses vifs remerciements à tous les agents de l'information documentaire et à tous les invités qui sont venus se joindre à la réunion et a considéré ce fait comme un soutien moral.

Il a terminé son allocution en faisant appel aux autorités publiques, aux organisations internationales, aux organisations non gouvernementales et aux agences de coopération pour qu'elles appuient l'Association dans la réalisation de ses objectifs et a terminé en émettant le souhait que cet appel ne soit pas vain.

Le texte intégral de l'allocution a été remis aux délégués et invités qui en ont exprimé le désir.

3. PARTICIPANTS

Etaients présents à la réunion 39 membres effectifs de l'Association venus de différentes unités documentaires tant publiques que privées. La liste des membres effectifs présents et ayant approuvé les statuts de l'Association se trouvent en annexe du présent document.

Etaients également présents les délégués des invités d'honneur suivants :

- le Ministre de la Jeunesse, des Sports, de la Culture et de la Formation Professionnelle,
 - le Ministre de l'Information,
 - le Recteur de l'Université Nationale du Rwanda,
 - le Représentant Résident du PNUD au Rwanda,
 - le Directeur du Centre des Echanges Culturels Franco-Rwandais.
- Le délégué de l'Attaché Culturel Américain a envoyé un message d'excuses pour n'avoir pas pu être présent.

4. ORDRE DU JOUR

Après la présentation de l'ordre du jour proposé par le Comité Provisoire sortant, une petite modification relative à la permutation des deux premiers points y a été apportée et l'ordre du jour approuvé est devenu le suivant :

- 4.1 Approbation des Statuts et du Règlement de l'ordre intérieur.
- 4.2 Mise en place du Comité Exécutif définitif.
- 4.3 Mise en place des Commissions.
- 4.4 Approbation du plan d'activités.

Avant de procéder à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, les participants se sont présentés à tour de rôle, puis un rapport succinct sur les activités du Comité Provisoire sortant a été présenté par Jonas MUTWAZA, son 1er Vice-président.

5. DEBATS

5.1 Approbation des Statuts et du Règlement d'ordre intérieur

Après la révision des statuts et quelques modifications enregistrées, l'Assemblée Générale les a approuvés.

La modification qui a fait l'objet de beaucoup de discussions concernait l'article 15 relatif à la convocation de l'Assemblée Générale. La formulation initiale était : « L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an... »

- Certains participants proposaient de la modifier en précisant le nombre de fois comme suit : « L'Assemblée Générale se réunit deux fois par an... » pour inciter le Comité à réunir l'Assemblée Générale une 2e fois par an en cas d'urgence.
- D'autres soutenaient qu'il fallait la maintenir comme telle, parce que le terme « au moins » donnait la possibilité de réunir l'Assemblée Générale plusieurs fois par an en cas de besoin et qu'une autre clause prévoyait la convocation d'assemblées générales extraordinaires.

Après des discussions pendant lesquelles chaque partie maintenait sa position, on dut recourir à un vote à main levée qui donna les résultats suivants :

- 22 voix pour le maintien de la formulation initiale ;
- 14 voix pour la précision « deux fois par an » ;
- 3 abstentions.

Comme le partie perdante ne semblait pas satisfaite, le Président de la séance a proposé d'ajouter à la formulation initiale le qualificatif « ordinaire » pour que l'article commence comme suit : « L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit au moins une fois par an... ». La formulation ainsi modifiée fut alors approuvée à l'unanimité.

Concernant le Règlement d'ordre intérieur, il fut décidé de le soumettre à la prochaine réunion de l'Assemblée Générale, car les textes n'étaient pas tout à fait au point et qu'il n'y aurait pas de temps suffisant pour les étudier séance tenante.

5.2. Mise en place du Comité Exécutif définitif

Comme le précise l'article 20 des Statuts de l'Association, un Comité Exécutif de 7 membres a été mis en place pour un mandat de 3 ans par des élections au scrutin secret.

5.2.1 Organisation des élections

Pour faciliter les travaux, la présentation des candidats par poste a été rejetée parce qu'elle allongeait inutilement la procédure, et on a décidé de constituer 3 groupes de candidatures pour les 7 postes à pourvoir :

- 1er Groupe : la présidence comprenant les 3 postes de Président, de Premier Vice-président et de Deuxième Vice-président.
- 2e Groupe : le secrétariat comprenant les 2 postes de Secrétaire Général et de Secrétaire Général adjoint.
- 3e Groupe : la trésorerie comprenant les 2 postes de Trésorier et de Trésorier adjoint.

Le nombre total des bulletins de vote étant de 39, il fut décidé que le candidat qui échouait à un poste d'un des groupes pouvait se représenter à un poste d'un autre groupe.

Les conditions d'éligibilité furent déterminées comme suit :

- être professionnel dans le domaine de l'information documentaire, c'est-à-dire travailler effectivement dans ce secteur d'activités ;
- avoir une formation dans ce domaine ;
- avoir une expérience suffisante dans ce domaine.

En l'absence d'un membre de l'Association qui voudrait participer aux élections, une procuration écrite fut exigée.

5.2.2 Déroulement et résultats des élections

- 1er Groupe (présidence): cinq (5) candidats se sont présentés et Dominique MAJORO a obtenu 13 voix, suivi d'Alphonse NGABONZIMA avec 10 voix, Jonas MUTWAZA avec 8 voix, Grégoire HATEGEKIMANA avec 5 voix et enfin Sanda Sandrine NZAMWITAKUZE avec 2 voix ; un bulletin fut nul. Ainsi furent élus Dominique MAJORO comme Président, Alphonse NGABONZIMA comme 1er Vice-président et Jonas MUTWAZA comme 2e Vice-président.

- 2e Groupe (secrétariat): quatre (4) candidats se sont présentés et Bruno KIBUKA a obtenu 15 voix, suivi de Françoise KANZIGA avec 12 voix, Sanda Sandrine NZAMWITAKUZE avec 7 voix et enfin Apollinaire NZUWONEMEYE avec 4 voix. ; un bulletin fut nul. Ainsi furent élus Bruno KIBUKA comme Secrétaire Général et Françoise KANZIGA comme Secrétaire Générale adjointe.
- 3e Groupe (trésorerie) : quatre (4) candidats se sont présentés et Léa MUKANGWIJE a obtenu 21 voix, suivie de Grégoire HATEGEKIMANA avec 12 voix, Apollinaire NZUWONEMEYE avec 4 voix et enfin Marcel SINGIRANKABO avec 2 voix. Ainsi, furent élus Léa MUKANGWIJE comme Trésorière et Grégoire HATEGEKIMANA comme Trésorier adjoint.

Le Comité Exécutif définitif élu légalement est donc composé comme suit :

- 1° Président : Dominique MAJORO, c/o PRIMATURE (maintenu à son poste)
- 2° 1er Vice-président: Alphonse NGABONZIMA, c/o Bibliothèque Nationale (nouveau dans le Comité)
- 3° 2e Vice-président: Jonas MUTWAZA, c/o Université Nationale du Rwanda à Butare (ancien 1er Vice-président)
- 4° Secrétaire Général: Bruno KIBUKA, c/o Université Nationale du Rwanda à Butare (nouveau dans le Comité)
- 5° Secrétaire Générale adjointe: Françoise KANZIGA, c/o SONARWA (nouvelle dans le comité)
- 6° Trésorière: Léa MUKANGWIJE, c/o SOGERMI (maintenue à son poste)
- 7° Trésorier adjoint : Grégoire HATEGEKIMANA, c/o PNUD (ancien 2e Vice-président)

Comme on le constate, 2 anciens membres du Comité Provisoire sortant ont été maintenus à leurs postes, 2 autres ont changé de postes et 3 sont nouveaux dans le Comité.

Ainsi, à l'issue des élections, *Dominique MAJORO* a été agréé par l'Assemblée Générale en qualité de *Représentant légal*, tandis que *Alphonse NGABONZIMA* et *Jonas MUTWAZA* ont été agréés respectivement en qualité de *1er Représentant légal suppléant* et de *2e Représentant légal suppléant*.

5.3 Mise en place des commissions

Les 4 commissions proposées par le Comité Provisoire sortant et acceptées par l'Assemblée Générale sont les suivantes :

- 1° Commission Relations Publiques,
- 2° Commission Recherche et Normalisation,
- 3° Commission Ethique,
- 4° Commission Culture et Formation.

Les attributions de chaque Commission ont été définies.

Pour être membre de l'une des commissions, il a été décidé que la date limite de dépôt des candidatures est fixée au 20 juin 1998.

5.4 Approbation du plan d'activités

Le plan d'activités proposé par le Comité Provisoire sortant et accepté par l'Assemblée Générale comprend les points suivants :

- 1) Poursuite de l'élaboration du Règlement d'ordre intérieur.
- 2) Démarches pour l'obtention de la personnalité civile et l'agrément des Représentants légaux de l'Association.
- 3) Démarches pour l'obtention d'un local de travail et du matériel nécessaire.
- 4) Organisation des séminaires de formation.
- 5) Inventaire des unités documentaires (collaboration avec le Centre de Documentation du PNUD)
- 6) Contacts avec les associations professionnelles poursuivant les mêmes objectifs.
- 7) Recherche de fonds (moyens financiers)
- 8) Démarches pour l'obtention de bourses d'études.
- 9) Ouverture d'un compte en banque.
- 10) Emissions radiodiffusées et/ou télévisées.

Le calendrier d'exécution proposé en même temps que le plan et qui allait de mai 1998 à mai 1999 devra être mis à jour par le Comité.

Après avoir de nouveau remercié les participants, le Président de l'Association, Monsieur Dominique MAJORO, a déclaré la séance levée à 15h00.

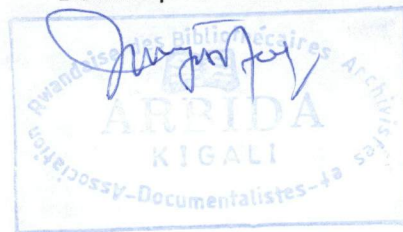
Fait à Kigali, le 11 juin 1998

Le rapporteur de la séance :

Apollinaire NZUWONEMEYE

Le président de la séance :

Dominique MAJORO



Annexe:**Membres effectifs de l'ARBIDA présents à l'Assemblée Générale du 30 mai 1998 et ayant approuvé les Statuts de l'Association :**

| Nom et prénom | Fonction/Service ; Adresse/Téléphone | Signature |
|---------------------------------|--|-----------|
| 1. SERUGENDO Emmanuel | Directeur des Bibliothèques , UNR Butare | sé |
| 2. NKURAYIJA Vénuste | C.C.F. Kigali, tél. 76223 | sé |
| 3. RWABUTOGO Damase | Bibliothèque Médicale, UNR Butare | sé |
| 4. MUNYAMPIRWA J.C. | I.R.S.T. Butare | sé |
| 5. MUHIRE Jean Claude | UNR Butare | sé |
| 6. SOKURU Béatrice | UNR Butare | sé |
| 7. NIRAGIRE Béatrice | UNR Butare, Faculté de Médecine | sé |
| 8. UMULISA Marie Grâce | CLUB RAFIKI, B.P. 952, tél. 77024 | sé |
| 9. SINGIRANKABO Marcel | Bibliothécaire Doc. Indépendant ; tél. 78757 | sé |
| 10. MUKAMANA Olive | ISAR Ruhande, tél. 306042 | sé |
| 11. KABERUKA P. Claver | Bibliothèque Nationale | sé |
| 12. KANZIGA Françoise | Archives & Doc./SONARWA, tél. 72101-04 | sé |
| 13. NGABONZIMA Alphonse | Bibliothèque Nationale | sé |
| 14. UWIMANA Fatima | Bibliothèque/MINIJUST | sé |
| 15. SEBAGAZI Mathias | Bibliothèque de la Fac. de Théologie Protestante, Butare | sé |
| 16. BIZIMUNGU Evariste | Documentaliste, SOPAB, B.P. 1199 Kigali | sé |
| 17. ASSUMANI Yunusu | Croix-Rouge Rwandaise B.P. 425 Kigali | sé |
| 18. RUHIMBYA Aaron | Archives Nationales | sé |
| 19. RUDASINGSA Justin | Bibliothèque de l'Université Libre de Kigali | sé |
| 20. MUKARUGAMBWA Egidia | Bibliothèque UNR Butare | sé |
| 21. MUKANGWIJE Léa | SOGERMI, B.P. 277 Kigali, tél. 74237 | sé |
| 22. MUKAMUTANA M. Chantal | UNR Collection Juridique | sé |
| 23. AYISHYZE M. Théoneste | UNR Butare | sé |
| 24. MUTWAZA Jonas | UNR Butare, Bibliothèque centrale | sé |
| 25. NTIBIRINDWA Sued | A.N.T./Bibliothèque, B.P. 352 Kigali | sé |
| 26. NZAMWITAKUZE Sanda Sandrine | A.N.T./Bibliothèque, B.P. 352 Kigali | sé |
| 27. BAHIZI J. Baptiste Kennedy | CECFR/Documentation, B.P. 1333 Kigali | sé |
| 28. NZUWONEMEYE Apollinaire | CECF0R/Bibliothèque, B.P. 1333 Kigali | sé |
| 29. HATEGEKIMANA Augustin | MIJESCAFOP, Archives Nationales | sé |
| 30. BISAMAZA Stanislas | MINAFFET | sé |
| 31. MUKARUKAKA Mathilde | Centre de Documentation/MINISANTE | sé |
| 32. MUKAMUTONI Antoinette | INFODOC/Réseau des Femmes | sé |
| 33. HATEGEKIMANA J. Baptiste | PALLOTTI PRESSE, B.P. 863 Kigali | sé |
| 34. KASIRE Félicien | UNR Butare, Bibliothèque Centrale | sé |
| 35. KIBUKA RUHIMA Bruno | UNR Butare, Bibliothèque Centrale | sé |
| 36. HATEGEKIMANA Grégoire | Centre de Doc. PNUD, tél. 75710 | sé |
| 37. MUKABERWA Immaculée | Bibliothèque de la CNRU | sé |
| 38. MAJORO Dominique | Projet CAGE/PRIMATURE, tél. 86902 | sé |
| 39. NYIRAMUGISHA Espérance | Archiviste & Documentaliste, PRIMATURE | sé |